

Conférence de presse

Genève, le 19 juin 2008

Remarques introductives de Philipp Hildebrand

La Banque nationale suisse publie aujourd'hui son rapport annuel sur la stabilité financière pour la sixième fois. Mes présentes remarques se fondent sur ce rapport. Je commencerai par une brève appréciation de la situation actuelle du secteur financier. Ensuite, je vous présenterai les plus importantes conclusions que la Banque nationale a tirées des turbulences sur les marchés financiers.

Comme vous le savez, la situation du secteur bancaire suisse s'est nettement détériorée en 2007. Cette détérioration a été déclenchée par la correction opérée sur le marché américain de l'immobilier. Les bénéfices des grandes banques suisses se sont effondrés dans la seconde moitié de l'année. Simultanément, la dotation en fonds propres de ces banques s'est dégradée de manière significative. Contrairement aux grandes banques, les autres établissements bancaires suisses n'ont guère été touchés par la crise. Ils ont pu profiter, en majorité, de la conjoncture favorable régnant en Suisse et dépasser leurs bons résultats de 2006.

Depuis le début de 2008, la situation a évolué inégalement dans les grandes banques. D'une part, elles ont essuyé de nouvelles pertes au premier trimestre de 2008, du fait d'une détérioration persistante sur les marchés internationaux du crédit. D'autre part, elles ont pu de nouveau améliorer leur situation en matière de fonds propres et ont réduit, en partie, des positions risqué.

L'environnement général des marchés s'est calmé quelque peu ces derniers mois. Il est toutefois trop tôt pour lever l'alerte. La correction persistante des prix sur le marché américain de l'immobilier va vraisemblablement continuer à peser sur l'économie des Etats-Unis. Hors de ce pays, il en découlera en fin de compte des effets, mais, selon notre appréciation, ceux-ci seront limités. Aussi la Banque nationale s'attend-elle à un affaiblissement du dynamisme de l'économie suisse au cours des prochains trimestres; le repli de la croissance ne devrait toutefois pas être aussi marqué qu'aux Etats-Unis.

Notre prévision actuelle est néanmoins entachée d'incertitudes particulièrement grandes. Cela signifie que les opérateurs sur les marchés – les banques notamment – doivent eux aussi tableur sur des scénarios plus défavorables. Une nette aggravation de la crise sur le marché américain de l'immobilier pèserait lourdement sur la croissance économique aux Etats-Unis. En Suisse également, les effets se feraient plus fortement sentir. En outre, les prix de l'immobilier ont aussi augmenté vivement ces dernières années dans des pays autres que les Etats-Unis. Des corrections de prix ont déjà été observées sur certains

Genève, le 19 juin 2008

2

marchés immobiliers. Et il n'est pas exclu que cette évolution se poursuive. Mais, sur le marché immobilier suisse, nous n'estimons pas actuellement que les risques de corrections de prix soient grands.

Comme je l'ai déjà mentionné, les grandes banques ont réduit en partie leurs positions risque ces derniers mois. Elles restent toutefois exposées aux évolutions sur le plan international. Jusqu'ici, les turbulences sur les marchés financiers ont laissé des traces principalement dans les portefeuilles de négoce des grandes banques. Dans le domaine des crédits traditionnels à la clientèle, il n'y a guère eu de pertes. Mais cela pourrait changer. Si la situation économique générale devait continuer à se détériorer, la solvabilité des débiteurs se dégraderait également. Il en découlerait des pertes dans les portefeuilles de crédits des grandes banques. Suivant l'ampleur de la détérioration de l'environnement international, les banques axées sur le marché suisse pourraient en être affectées elles aussi.

La prise de risques est une activité de base des banques et, partant, elle est souhaitable. Mais il est important que les risques encourus soient contrôlés et puissent être assumés. L'expérience montre qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Au cours des trois dernières crises financières internationales, une des grandes banques suisses a été frappée dans une mesure particulièrement forte à chaque fois. Une part croissante des fonds propres a été détruite à chaque crise. Cette évolution doit nous alerter. Si, aujourd'hui, aucun jalon n'est posé, la prochaine crise pourrait entraîner des effets encore plus graves.

La débâcle d'une grande banque aurait des conséquences incommensurables pour la Suisse. C'est pourquoi des mesures doivent être prises maintenant afin d'assurer à l'avenir une capacité de résistance suffisante aux grandes banques. Fondamentalement, la Banque nationale – à l'instar de la Commission fédérale des banques – voit un besoin d'agir dans quatre domaines: fonds propres, liquidités, monitoring et gestion des crises. Dans notre rapport sur la stabilité financière, nous abordons la question de mesures s'appliquant à ces domaines. J'aimerais ici me concentrer sur les principales mesures concernant les fonds propres.

Il est dans la nature des marchés financiers que des crises surviennent de manière récurrente. Même dotées de la meilleure gestion des risques, les banques peuvent être soudainement frappées par des évolutions et des événements imprévus. Je suis persuadé qu'à l'avenir également, des évaluations erronées seront toujours possibles de la part du management. Nous devons nous y faire. Il est par conséquent nécessaire de rendre le système financier plus robuste face aux éventuels chocs. A cette fin, il convient de renforcer les «amortisseurs». Certes, un affinement des dispositions actuelles sur le plan international est indispensable à maints égards. Mais, à mon avis, il ne constitue guère une réponse satisfaisante au regard de la complexité toujours croissante des marchés financiers. La question se pose donc de savoir si l'approche actuelle en matière de réglementation – soit des dispositions toujours plus complexes et intervenant toujours plus dans l'activité quotidienne des banques – constitue la bonne voie à suivre. Car les autorités réagissent forcément avec un certain retard aux derniers développements. Même les modèles les plus complexes ne seront jamais infaillibles. Dans le cadre de la crise

Genève, le 19 juin 2008

3

actuelle, la mesure du risque au moyen de modèles a échoué. Aussi la Banque nationale est-elle d'avis que la réglementation qui s'applique aux grandes banques en matière de fonds propres devrait être adaptée en profondeur par deux mesures.

La première mesure consisterait à renforcer les dispositions régissant les fonds propres pondérés en fonction du risque et s'appliquant aux grandes banques. On pourrait y parvenir à l'aide, par exemple, d'un multiplicateur approprié, pour relever les exigences de fonds propres selon Bâle 2.

La seconde mesure viserait, pour les grandes banques, l'introduction d'une limitation du niveau d'endettement, souvent désignée par l'expression anglaise de *leverage ratio*, en complément des dispositions sur les fonds propres pondérés en fonction du risque. Comme notre rapport sur la stabilité financière l'indique clairement, le niveau d'endettement des grandes banques suisses est très élevé. En moyenne, il a passé de 90%, au milieu des années 1990, à plus de 97%, aujourd'hui. En d'autres termes, pour 3 francs de fonds propres, les fonds étrangers dépasseraient 97 francs. Ce ratio est également très élevé en comparaison internationale. Sous l'angle du rendement des fonds propres, un haut niveau d'endettement peut paraître attrayant pour les banques. Alors que du point de vue de la stabilité financière, il constitue aussi une source de risques. Ainsi, au cours de la crise actuelle, des pertes ont été essuyées sur des positions risque de taille relativement modeste par rapport à l'ensemble des actifs des grandes banques. Dans le cas d'UBS, les pertes ont pourtant détruit près de la moitié des fonds propres, du fait du niveau élevé d'endettement.

Les deux mesures mentionnées précédemment ont des effets complémentaires. Les dispositions sur les fonds propres pondérés en fonction du risque assurent la meilleure sensibilité possible aux risques dans le domaine des exigences en matière de fonds propres. En outre, un *leverage ratio* garantirait une marge de sécurité minimale, qui ne dépendrait pas de modèles complexes. Ainsi, il constituerait une protection contre les chocs inattendus, qui sont insuffisamment couverts par les dispositions sur les fonds propres pondérés en fonction du risque. Par ailleurs, la limitation du niveau d'endettement conduirait à ce que les activités financées jusqu'ici dans une forte mesure par des capitaux étrangers, comme les opérations de négoce pour compte propre, devraient être couvertes par davantage de fonds propres. Les banques américaines sont tenues d'observer, depuis longtemps déjà, un *leverage ratio*. Aux Etats-Unis, le rapport entre les fonds propres et la somme du bilan doit s'élever à 5% au minimum, pour qu'une banque puisse être considérée comme «bien capitalisée».

Actuellement, la Commission fédérale des banques, en tant qu'autorité compétente, est en train d'élaborer les mesures nécessaires en matière d'exigences de fonds propres. Un point important réside dans le fait que l'application de ces mesures devra être soigneusement planifiée. Mais, en tout premier lieu, il nous faudra surmonter la crise actuelle. Les nouvelles mesures devront ensuite être introduites de manière échelonnée sur plusieurs années. La Banque nationale suisse apporte tout son soutien à la Commission fédérale des banques dans l'accomplissement de ses travaux, afin de renforcer durablement le système financier suisse.